COMITÉ RÉGIONAL FCPE CENTRE-VAL DE LOIRE
Cher - Eure-et-Loir - Indre - Indre-et-Loire - Loir-et-Cher - Loiret

PARENTS, ENSEMBLE AGISSONS CONTRE LE HARCELEMENT A L'ÉCOLE, AU COLLÈGE, AU LYCÉE !

28 45 37 fcpe 41 36 18

Parents d'élèves, ce livret vous est adressé !
Le harcèlement à l'école, quel que soit le cycle,
a trop longtemps été tabou à l'école.
Mais aujourd'hui les choses commencent à changer,
grâce à une vigilance accrue des enfants, des parents
comme des enseignants. La FCPE souhaite
accompagner ce changement en vous adressant
ce guide de bonnes pratiques afin d'agir, ensemble,
contre le harcèlement à l'école, au collège et au lycée.

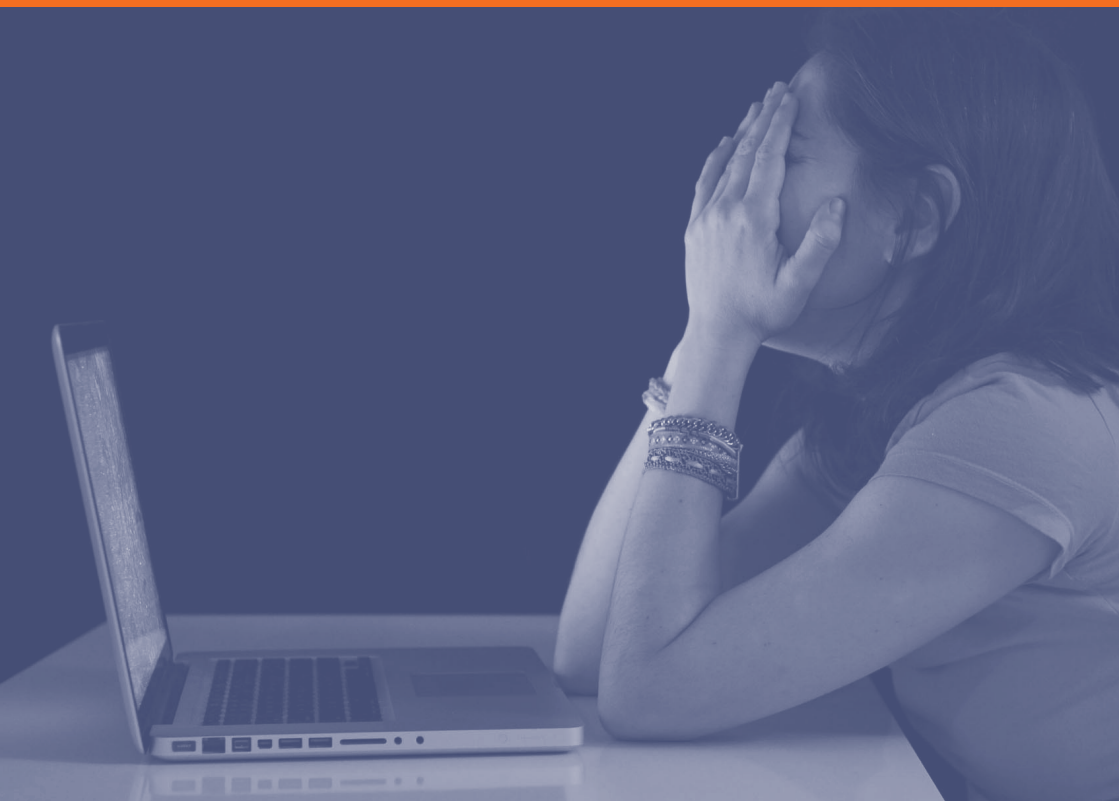

SOMMAIRE

Témoignage d'un parent d'élève 2

Le harcèlement scolaire de quoi s'agit-il ? 3

Les trois types de harcèlement 5

Les conséquences du harcèlement 6

Agir contre le harcèlement à l'école 8

Protocole et conseils en situation de harcèlement 10

Aborder la question du harcèlement au sein des instances de l'école, du collège et du lycée 12

Identifier une situation de harcèlement 14

Ressources et textes réglementaires 17

TÉMOIGNAGE
D'UN PARENT D'ÉLÈVE

« Mon fils a été victime de harcèlement l'an dernier, en classe de CM2. Si je témoigne aujourd'hui, c'est parce que l'on est complètement perdu en tant que parents de victime, il faut se mettre à la hauteur de son enfant… Alerter le responsable de l'établissement scolaire et l'enseignant référent. Et surtout si vous n'êtes pas entendus comme cela a été le cas pour mon fils, le harceleur en question étant très bon élève, il faut prendre des contacts écrits et téléphoniques avec le rectorat et les associations de parents d'élèves… et surtout ne rien cacher à votre enfant, lui expliquer toutes vos démarches, ses droits et qu'il n'est pas une « balance »… Cela a été très compliqué pour lui parce qu'il avait peur des représailles. Il souhaite régler la chose seul parce qu'il se dit « grand ». Sauf qu'en cas de harcèlement, il doit absolument se faire aider. Attention ! Le harcèlement peut très vite se transformer en jeu pour le harceleur et entraîner d'autres élèves. Votre enfant doit s'entourer de bons camarades, éviter d'être seul et vous devez toujours rester en contact avec lui, notamment quand la situation semble se calmer : en effet, l'acte de harceler n'est pas continu, bien au contraire et c'est ce qui déstabilise la victime et affaiblit notre vigilance en tant que parents… L'enfant doit sentir un climat de confiance avec ses parents et surtout vous devez lui répéter sans cesse que ce comportement harcelant vis-à-vis de lui n'est pas normal. Nous avons eu la chance d'avoir été entendus par un inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la circonscription de notre école qui a mis en place l'équipe mobile sécurité du rectorat et également soutenus par la FCPE (fédération des conseils de parents d'élèves). Les choses ont été dites entre acteurs et victimes, et au final, mon fils a été reconnu comme victime de harcèlement. En parallèle, il y a eu une prise de conscience de la part de l'enfant harceleur, ce qui réduit fortement le risque de harcèlement ultérieur.

Un parent du Loiret

LE HARCELEMENT SCOLAIRE, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le harcèlement scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle peut être le fait d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une ou plusieurs victimes, eux même élèves, qui ne peuvent, généralement, pas se défendre. Ainsi, lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement scolaire.

Les trois principales caractéristiques du harcèlement scolaire sont : la violence, la répétitivité et l'isolement de la victime. Ce harcèlement repose sur le rejet de la différence comme l'apparence physique (poids, taille, couleur), le sexe, l'identité de genre (garçon efféminé ou fille jugée trop masculine), l'orientation sexuelle ou supposée, un handicap, un trouble de la communication, l'appartenance à un groupe social ou culturel ou des centres d'intérêts différents.

Le harcèlement a des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe des enfants concernés. Il faut toutefois signaler que le risque de harcèlement est plus élevé en fin d'école primaire et au collège. Si la problématique du harcèlement concerne un élève en particulier, il s'inscrit souvent dans un contexte plus large qu'il faut prendre en compte : un climat scolaire dégradé avec la difficulté d'identifier une situation de harcèlement.

Les trois principales caractéristiques du harcèlement scolaire sont : la violence, la répétitivité et l'isolement de la victime.

Ainsi, il faut noter qu'un collégien sur dix est victime de harcèlement et que plus de la moitié de ces collégiens (60 %), victimes de harcèlement, subissent un harcèlement qualifié de sévère à très sévère.

En revanche, le harcèlement scolaire peut prendre différentes formes en dehors de celle communément prise en considération de la violence entre élèves. Celle-ci se passe souvent dans des endroits non surveillés à l'école, voire en dehors de l'école (sortie...).

Mais cette forme de violence à l'école n'est pas la seule présente dans les établissements scolaires. Il faut prendre également en compte la violence d'élèves contre les enseignants, la violence des enseignants contre les élèves, forme qui est généralement psychique (cynisme, remarques désobligeantes ou dégradantes, etc) mais aussi la violence institutionnelle. En effet, s'il est plus « facile » de chercher la cause de certaines violences auprès des enfants et de leurs parents (notamment en raison des conditions de vie des parents, la pauvreté,

Un collègien sur dix est victime de harcèlement

le manque d'espace vital ou l'influence des médias), il ne faut pas négliger le fait que le gouffre culturel entre les enseignants et les enfants à risque n'a jamais été si important. De plus, les structures du système scolaire, avec l'augmentation du nombre d'enfants souffrant de troubles du comportement, les enfants avec des difficultés d'apprentissage, etc, ne sont plus adaptées à l'évolution du monde extérieur et le RASED, comme les psychologues, ne peuvent plus répondre aux besoins suite aux diminutions de poste. Il existe d'ailleurs, à ce sujet, une étude intéressante et pertinente, qui souligne que les établissements les plus affectés par la violence sont ceux où les élèves jugent le plus négativement les enseignants et où les relations entre les enseignants et la direction de l'école sont mauvaises.

LES TROIS TYPES DE HARCÈLEMENT

LE HARCÈLEMENT PHYSIQUE

Il s'agit du type le plus visible et le plus facilement identifiable, important et clairement identifié. Ainsi, 5,1 % des élèves sont victimes de harcèlement physique sévère à très sévère et 63 % des 6-15 ans connaissent les jeux de type « évanouissement » (23 % se sont vus imposer ce type de jeu et 10 % y ont participé). Ce type de harcèlement se traduit par des coups, des jets d'objets, des bagarres organisés, des vols, du racket, des dégradations de matériel, des violences à connotation sexuelle et des jeux dangereux de type « évanouissement » ou de défi.

5,1 % des élèves sont victimes de harcèlement physique sévère à très sévère.

LE HARCÈLEMENT MORAL

8 % des élèves sont victimes de harcèlement moral sévère à très sévère.

Plus discret que le précédent type, il est difficile à détecter par les adultes de la sphère éducative, parents inclus. On définit trois types de harcèlement moral : verbal (insultes répétées), émotionnel (humiliation, chantage, ostracisme), sexuel (provocations sexuelles verbales, gestes déplacés). Cela peut se traduire par l'utilisation de surnoms dévalorisants, des moqueries, des insultes, des menaces, des chantages, la propagation de fausses rumeurs, voire des pratiques de discriminations, d'exclusion et de mise à l'écart. 8 % des élèves sont victimes de harcèlement moral sévère à très sévère.

LE CYBER-HARCÈLEMENT

C'est un développement récent du harcèlement scolaire qui se développe avec l'explosion des réseaux sociaux sur internet. Ce harcèlement est difficile à établir car il se déroule hors des établissements scolaires et est difficilement contrôlable et détectable. Il se pratique via les SMS, sessions de chat, commentaires et vidéos postés sur les réseaux sociaux, les photos prises avec les téléphones portables. Ceci entraîne, pour la victime, un état d'insécurité permanente, étant donné qu'elle peut être atteinte partout et à tout moment. Les principales formes de cyber harcèlement sont les moqueries en ligne, la propagation de rumeurs, l'envoi de photos humiliantes voire sexuellement explicites, la publication de vidéo, l'envoi de messages injurieux par SMS ou courrier électronique ainsi que la création de page ou profil à l'encontre de la victime sur les réseaux sociaux. De tels cyber-harcèlement ont conduit, dans des cas extrêmes au suicide de victimes.

4,5 % des collégiens sont victimes du cyber-harcèlement.

LES CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT

Il faut prendre en considération que chaque acteur du harcèlement – victime, harceleur, témoin – est exposé à de multiples conséquences à court, moyen ou long terme.

LES ÉLÈVES VICTIMES

Au niveau de la victime, les conséquences physiques sont clairement identifiables et visibles mais il ne faut surtout pas négliger les conséquences graves sur les plans scolaire, social, physique et psychologique sur le long terme. Ainsi, en raison de la peur d'aller à l'école ou au collège, les victimes de harcèlement sont plus sujettes à l'absentéisme et au décrochage scolaire. Ceci pouvant se traduire par une baisse soudaine des résultats scolaires. La victime, ayant un sentiment d'abandon de la part de ses camarades de classe mais aussi de la part des adultes, se replie sur elle-même et risque de recourir à la violence comme moyen d'expression. La victime peut également avoir des troubles du métabolisme et du comportement (troubles alimentaires de type anorexie ou boulimie, vomissements, évanouissements, maux de tête...). Enfin, l'isolement relationnel de l'enfant peut le conduire à développer un sentiment de perte d'estime de soi, de honte ou de culpabilité.

La victime se replie sur elle-même et risque de recourir à la violence comme moyen d'expression.

A moyen terme, les victimes peuvent développer des troubles anxio-dépressifs (résultat de deux facteurs : le sentiment de culpabilité et la perte de confiance en soi), des comportements suicidaires et des comportements violents comme moyen d'expression. A long terme, la victime peut avoir des difficultés d'adaptation dans le contexte professionnel, relationnel et amoureux. Elle peut également développer des troubles psychiques tels que dépression, tentatives de suicide, phobie sociale, addictions aux médicaments ou drogues.

LES ÉLÈVES HARCELEURS

A court terme, le harceleur va acquérir un manque d'empathie en raison du sentiment d'impunité qui renforce son narcissisme. Plus le harceleur va s'en prendre à sa victime, moins il aura d'empathie, et par conséquence, moins il mesurera la gravité de ses actes. Le rapport à la violence du harceleur va être une constante dans ses relations avec les autres. A moyen terme, le harceleur, face notamment à des exclusions ou des sanctions inadaptées, peut adopter un comportement de plus en plus violent, être marginalisé, voire devenir délinquant. En outre, estimant qu'il ne peut réussir que par lui-même, il rejette le système scolaire et connaît de grandes difficultés.

A long terme, les conséquences peuvent être aussi importantes pour les harceleurs que pour les victimes. Les harceleurs ont une vie sociale difficile et surtout, les harceleurs reçoivent deux fois plus de condamnations pour des faits de violences entre 15 et 20 ans que les non harceleurs. En outre, sur le plan relationnel, ils sont, à l'âge adulte, plus susceptibles d'avoir des comportements de violences conjugales et d'exercer une maltraitance vis-à-vis de leurs enfants. Enfin, les harceleurs peuvent développer un sentiment d'abattement ou de dépression en raison d'un sentiment d'échec vis-à-vis de leur vie, qui peuvent conduire à l'alcoolisme ou à l'usage de drogues.

A long terme, les conséquences peuvent être aussi importantes pour les harceleurs que pour les victimes.

LES TÉMOINS

Pour les témoins, assister à des pratiques de harcèlement et constater leur impunité peut inciter à adopter des pratiques violentes envers autrui. En outre, assister à de tels faits peut entraîner un sentiment d'insécurité, sentiment qui peut conduire, en raison de la peur de devenir une victime, à développer un comportement d'harceleur.

Enfin, le risque majeur pour les témoins est de développer un sentiment de culpabilité et de mauvaise conscience pour ne pas avoir dénoncé les faits. Ce sentiment que l'on peut résumer par le « *je ne pouvais rien faire d'autre* » laisse des traces durables dans le psychisme des témoins.

LE CYBER-HARCÈLEMENT

Voici quelques notions importantes à savoir sur le cyber-harcèlement. Si les filles sont trois fois plus nombreuses à être harcelées sur internet, les garçons se disent plus souvent harcelés par téléphone portable. Contrairement aux deux autres formes d'harcèlement, le cyber- harcèlement augmente avec l'âge : les plus concernés sont les 13-16 ans. Il faut souligner que 40 % des élèves déclarent avoir été victimes d'une agression en ligne.

40 % des élèves déclarent avoir été victimes d'une agression en ligne.

La définition du cyber-harcèlement est la suivante : « *un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communications électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule* ». Il peut se pratiquer en utilisant téléphone portable, messagerie instantanée, forum, chat, jeux en ligne, courrier électronique, réseaux sociaux, site de partage etc.

Concernant essentiellement les adolescents, le cyber-harcèlement peut se développer dans le cadre d'une relation amoureuse ou de couple. Ces formes de cyber-harcèlement se traduisent généralement par la volonté de contrôler le comportement, la façon d'être et de s'habiller du partenaire. Dans certains cas, il peut consister à obliger sa ou son partenaire à des relations sexuelles ou des comportements à caractère sexuel non désiré voire à se venger en cas de rupture.

Le cyber-harcèlement est avant tout une forme de harcèlement et à ce titre, les conséquences sont identiques aux harcèlements physiques et moraux. Toutefois, il faut prendre en considération plusieurs points dans le cas d'un cyber-harcèlement. Tout d'abord, la diffusion pouvant être massive et instantanée, le cyber-harcèlement peut toucher un très large public, ayant pour conséquence une prise de contrôle très difficile. Ensuite, le harcèlement ne se limitant pas à l'école, la victime ne dispose alors plus d'espace de vie protégé. Enfin, le harceleur peut être anonyme et les contenus diffusés peuvent demeurer en ligne, échappant à tout contrôle.

En termes de prévention du cyber-harcèlement, ceci est de la responsabilité de l'ensemble de la sphère éducative, notamment des enseignants et des parents. Pour cela, il faut encourager et expliquer le respect des règles simples suivantes : préserver ses données personnelles, gérer ses paramètres de confidentialité, sécuriser son mot de passe et respecter sa vie privée et celle des autres.

AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ECOLE

En règle générale, briser le silence est le premier pas vers la résolution du problème. Pour cela, il faut détecter le harcèlement en étant attentif aux changements de comportement des élèves.

Il est primordial d'être à l'écoute de l'élève victime et les témoins afin d'évaluer les faits, de rassembler les éléments concrets, d'identifier les acteurs, d'informer la sphère éducative, d'entamer le dialogue avec le harceleur, de prévenir les parents de la victime et du harceleur.

Dans le cas du cyber-harcèlement, il faut également avoir recours au signalement des contenus inappropriés, cette option étant disponible dans la plupart des réseaux sociaux utilisés par nos enfants.

Dans l'article 222-33-2-2 du code pénal, le harcèlement moral est explicitement reconnu comme un délit : il peut donc concerner le harcèlement entre pairs en milieu scolaire et également le cyber-harcèlement. Il est important de faire des rappels à la loi française, en cas de :

Injure ou diffamation publique : Amende de 12 000 € (article 32 de la loi du 29/07/1881)

Droit à l'image : 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (article 226 – 1 et 226 -2 du Code pénal)

Usurpation d'identité : 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende (article 226 – 4 – 1 du Code Pénal)

Diffusion à caractère pornographique d'un mineur : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

A VOTRE ÉCOUTE !

Pour aider et soutenir les victimes face à des situations de harcèlement, il est important de savoir à qui s'adresser, notamment pour réaliser le premier pas consistant à briser le silence autour de ces faits. Si les enseignants, les parents ou les camarades de classe peuvent être des personnes vers lesquelles il est possible d'exprimer ces problèmes, il est parfois plus facile de s'adresser à des tierces personnes qui peuvent être des personnes présentes sur l'établissement comme les parents d'élèves élus mais qui peuvent également être anonymes.

Il existe à cet effet, deux possibilités d'écoute par téléphone :

N° VERT NON AU HARCÈLEMENT 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 18 h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT NET ÉCOUTE 0800 200 000

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 19 h

PROTOCOLE ET CONSEILS EN SITUATION DE HARCÈLEMENT

Depuis juillet 2013, il existe dans la cadre de la politique nationale de prévention et lutte contre le harcèlement à l'école, un protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles et établissements publics locaux d'enseignements qui doit être mis en œuvre de manière systématique lorsqu'une situation de harcèlement est avérée.

Ce protocole, pour aider la sphère éducative, indique les étapes et actions à étendre de manière générale pour résoudre les problèmes de harcèlement. Il s'agit d'un protocole générique qu'il est nécessaire d'adapter ou de modifier en fonction des contextes particuliers de chaque situation de harcèlement (voir ci-dessous). Les différentes étapes décrites dans le protocole sont les suivantes :

- signalement du harcèlement,
- entretien avec la victime,
- entretien avec les témoins,
- entretien avec l'élève auteur,
- rencontre avec les parents concernés (et nous ajouterons la présence des parents élus),
- prendre les mesures et les décisions qui s'imposent (signalement au procureur de la République, transmission d'informations préoccupantes au Conseil Départemental, orientation pour prise en charge de soins et/ou de soutien psychologique, conseils juridiques via les associations d'aide aux victimes et autres services juridiques),
- Il est enfin primordial de s'assurer du suivi post évènement.

UNE INITIATIVE EXEMPLAIRE

Tu n'es pas seul ! On est là pour toi.

Tu peux faire confiance aux sentinelles et aux référents.

Dans le Loiret comme dans d'autres départements, une initiative exemplaire se vit dans le collège Etienne Dolet d'Orléans où 9 élèves et 6 adultes (parents, professeurs, personnels du collège...) constituent un « réseau de Référents (adultes) et Sentinelles (élèves) », formés par la Ligue française de la santé mentale. L'objectif de ce réseau consiste à trouver des réponses adaptées aux situations de harcèlement, d'agressions diverses « verbales ou autres », en impliquant toute la communauté éducative. Il s'agit notamment d'expliquer « le triangle de l'abus » – victimes, agresseurs, spectateurs – à l'ensemble des collégiens, et d'apporter écoute et aide aux élèves victimes de harcèlement. Chacun écoute, observe, intervient, et met à contribution les autres membres du réseau en fonction de la nature de chaque situation.
Cette démarche est volontaire, citoyenne, connue de tous et au bénéfice de tous.

CONSEILS SPÉCIFIQUES À L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES VICTIMES DE HARCÈLEMENT

- Détecter le harcèlement en étant attentif aux changements de comportement de l'enfant (voir *Comment mieux identifier une situation de harcèlement*).
- Etre à l'écoute de son enfant en cas d'expression plus ou moins directe du cas de harcèlement.
- Rencontrer l'enseignant(e) et/ou le chef d'établissement en cas de harcèlement ou de doutes afin d'échanger. Demander à être informé régulièrement de la situation et des mesures prises par l'équipe pédagogique pour remédier au harcèlement. Demander un entretien entre élèves harcelé et harceleur, sous la responsabilité de la Direction de l'établissement.
- Contacter les parents élus FCPE afin d'avoir un tiers qui puisse vous accompagner dans vos démarches.
- S'assurer d'une prise de conscience par l'enfant, auteur des faits de harcèlement, par l'équipe pédagogique ou l'équipe mobile externe (Rectorat).

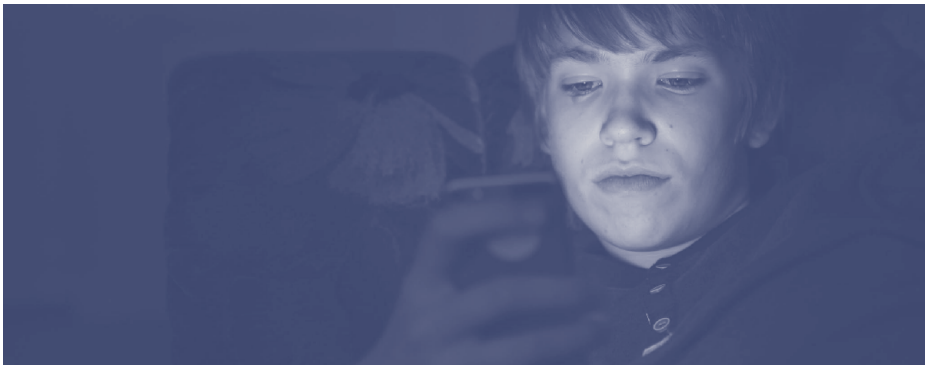

CONSEILS SPÉCIFIQUES À L'ATTENTION DES PARENTS ÉLUS EN SOUTIEN AUX PARENTS ET À L'ÉLÈVE VICTIME DE HARCÈLEMENT

- Etre en position d'écoute active des élèves victimes ou témoins de harcèlement et de leurs parents afin d'être des interlocuteurs aidant, ayant la distance suffisante (rôle de médiateur).
- Faire en sorte que les parents élus soient considérés comme des partenaires à part entière.
- Etre informé régulièrement de l'évolution de la situation par l'équipe pédagogique afin d'informer à notre tour les parents de l'école et ainsi, éviter toutes rumeurs.
- Conseiller aux parents de constituer un dossier, dès le début, en collectant les courriers adressés à l'Ecole ou à l'Inspection Académique (DASEN) ainsi que les comptes rendus de rencontre avec les interlocuteurs concernés.
- Conseiller aux parents de se faire accompagner par un parent élu aux rendez-vous de résolution du problème avec l'équipe éducative de l'établissement.

ABORDER LA QUESTION DU HARCÈLEMENT AU SEIN DES INSTANCES DE L'ÉCOLE, DU COLLÈGE ET DU LYCÉE

Dans le cadre de ses missions de médiation, le représentant des parents d'élèves élu contribue, au sein des différentes instances de l'école et des établissements, à la promotion du bien-être des élèves.

Il participe au règlement intérieur voté et révisé régulièrement par le Conseil d'administration (CA) ou le Conseil d'école : en veillant à ce que le règlement intérieur mentionne l'interdiction de tout acte de violence en particulier le harcèlement y compris par le biais d'internet, et en y insérant la Charte des règles de civilité du collégien.

Il participe au Conseil d'administration : en adoptant le plan de prévention de la violence incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement. Prendre le temps d'un échange sur le sujet avec les délégués élèves membres du CA.

Il participe au plan de prévention de la violence en milieu scolaire : dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) ; il permet d'avoir un protocole de la gestion et du traitement des situations de violences et en particulier de harcèlement.

Il s'informe sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement : en faisant une demande d'information en CA sur les formations suivies par les enseignants et le personnel d'éducation en particulier concernant la prévention de la violence et du repérage du harcèlement (cf document n° 4 DGESCO avec la participation de la FCPE).

Il participe à la Commission éducative : qui peut inviter toute personne qu'elle juge nécessaire à la compréhension de la situation de l'élève, y compris un élève victime de l'agissement de ses camarades. Elle peut participer, en lien avec les personnels de santé et sociaux de l'établissement, à la mise en place d'une politique de prévention, d'intervention et de sanctions pour lutter contre le harcèlement.

Il participe au Conseil de discipline : en inscrivant son vote dans une perspective d'accompagnement d'un projet éducatif pour l'élève à moyen ou long terme à savoir vers des sanctions éducatives et réparatrices et des mesures de responsabilisation.

Il participe au Conseil de classe : en sachant que, au-delà de l'étude des résultats scolaires, il est un espace de partage sur le climat scolaire de la classe. Penser à demander aux délégués de classe, s'ils ont connaissance de situation de harcèlement.

PARENTS ÉLUS, SOYONS FORCE DE PROPOSITION :

- Exigeons l'affichage dans les espaces accessibles aux élèves et à hauteur des élèves de 6e : des « 10 conseils contre le harcèlement », des numéros de Net Ecoute et de Stop Harcèlement ;
- Incitons la communauté éducative à impliquer les élèves dans les réflexions sur les règles et les sanctions applicables au sein des écoles et des établissements ;
- Militons pour une amélioration du climat scolaire par une parole cohérente des adultes et par la mise en œuvre de pratiques éducatives autour de la médiation par les pairs, de l'empathie et de la co-éducation, et inciter à la mise en place d'une évaluation qualitative du climat scolaire.
- Informons sur le cadre académique de lutte contre le harcèlement : médiateur académique, référents académiques et départementaux « Harcèlement » au-delà de la gestion faite par les équipes des écoles et des établissements.

IDENTIFIER UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT

Ces grilles listent quelques indicateurs qui peuvent révéler une situation de harcèlement. Pris isolément, les faits peuvent passer inaperçus, notamment en raison de leur banalité. Toutefois cette liste n'est pas exhaustive et ne peut être utilisée que comme un indicateur ou un révélateur d'une situation potentiellement de harcèlement. Ces grilles, destinées aux élèves ou à leurs parents peuvent servir d'autoévaluation afin de détecter une situation potentielle de harcèlement.

A LA MAISON			
Signaux	**Un peu**	**Beaucoup**	**Régulièrement**
Nervosité			
Troubles du sommeil, cauchemars, difficultés d'endormissements ou de réveil, pipi au lit			
Perte d'appétit, trouble alimentaire			
Maux de ventre / tête			
Fatigue			
Dévalorisation de soi			
Menace de se blesser ou de blesser les autres			
Anxiété			
Tristesse, manque d'entrain, idées noires			
Peur ou refus d'aller à l'école, au collège ou au lycée			
Tristesse, absence de joie de vivre, difficulté à éprouver du plaisir			
Agressivité, insatisfaction, irritabilité, colère			
Repli sur soi			
Isolement vis à vis des autres membres de la famille			
Baisse des résultats scolaires			
Affaires perdues, abîmées, dégradées			
N'est jamais ou rarement invité à jouer ou à dormir chez un camarade			
N'invite jamais aucun camarade à la maison (ou bien toujours le même)			
Augmentation de la demande d'argent de poche			
Disparition d'objet ou d'argent à la maison			
Bleus / marques de coups / griffures			
Angoisse à la réception d'un SMS ou lors de la consultation de réseaux sociaux			
Réception d'appels téléphoniques désagréables ou inquiétants			
Fréquentation assidue des réseaux sociaux ou retrait total, associé à un mal être			
Emprunte des chemins détournés pour se rendre au collège / lycée, rate souvent le bus			

A L'ÉCOLE			
Signaux	**Un peu**	**Beaucoup**	**Régulièrement**
Elève isolé			
Elève moqué et / ou insulté			
Elève agressé physiquement			
Elève se faisant voler son goûter			
Cible de jeux dangereux			
Cible de jets d'objets			
Se rapproche d'adulte sans leur parler			
Impliquer dans des conflits			
Affaires scolaires abîmées			
Cartable caché, dégradé			
Vêtements perdus ou oubliés			
Elève subissant un déshabillage ou des baisers forcés			
Elève souvent aux sanitaires pendant les pauses			
Elève n'osant pas se rendre aux sanitaires par peur			
Elève qui se fait regarder, voir filmer dans les toilettes			
Elève qui se fait filmer, photographier à son insu			
Elève qui demande à ne pas aller en récréation			
Elève amenant régulièrement des sucreries ou autres pour les partager systématiquement avec les autres			
Mange seul			
Mange en groupe mais se fait voler une partie de son déjeuner			
Victime de jets de nourriture			
Eau renversée sur le plateau, sel ou pain dans le verre			
Les autres élèves se lèvent ou changent de place quand il / elle s'installe près d'eux			
Peur de faire le trajet seul			
Se dépêche de rentrer dans l'école			
Arrive systématiquement en dernier à l'école			
Moqueries dans les transports			
Rate le transport			
Modifie ses trajets, emprunte des chemins détournés			
Refus d'aller à l'école			
Personne ne veut faire d'activité en groupe avec lui / elle			
Elève choisi en dernier pour les activités de groupe			
Nervosité importante en expression orale			
Moqueries / murmures quand l'élève participe			
Absences de stylos, cahiers que l'élève dit avoir perdus			
Réactions violentes inhabituelles			

Signaux	Un peu	Beaucoup	Régulièrement
Réactions inappropriées			
Chute des résultats scolaires			
Refus de participer en classe			
Refus de participer en classe			
Refus de venir au tableau			
Jet de boulettes de papier, de petit matériel			
Elève avec qui personne ne veut se mettre en rang			
Elève à côté de qui personne ne veut s'asseoir dans les transports			

AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Signaux	Un peu	Beaucoup	Régulièrement
Elève isolé			
Elève moqué / insulté			
Elève agressé physiquement			
Elève qui garde son cartable / sac avec lui			
Elève dont le casier a été dégradé ou forcé			
Elève fréquentant les locaux de la vie scolaire			
Elève souvent aux sanitaires pendant les pauses			
Elève qui n'ose pas se rendre aux sanitaires par peur			
Elève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves			
Elève qui se fait regarder, filmer à son insu dans les toilettes			
Elève qui subit un déshabillage, des caresses ou des baisers forcés			
Elève souvent à l'infirmerie pendant les pauses			
Elève qui va toujours au CDI pendant les pauses			
Elève au cœur de conflits			
Elève qui mange seul			
Elève qui se fait systématiquement doublé dans la file d'attente à la cantine			
Elève qui se fait voler son dessert, son pain			
Elève qui reçoit des projectiles, de l'eau			
Elève qui se fait bousculer avec son plateau			
Elève à côté de qui d'autres élèves déjeunent sans lui parler ou changent de place quand il arrive			
Personne ne veut faire d'activité en groupe avec lui / elle			
Choisi en dernier pour les activités en groupe			
Nervosité importante en expression orale			
Affaires scolaires dégradées			
Réactions violentes inhabituelles			
Réactions inappropriées			
Chute de résultats scolaires			

Signaux	Un peu	Beaucoup	Régulièrement
Refus de participer en classe			
Jet de boulettes de papier / de petits matériels			
Elève qui se fait "racketter" son travail			
Elève qui refuse fréquemment de venir au tableau			
Auto-exclusion de cours			
Elève enfermé dans la salle de classe			
Elève chahuté dans les rangs			
Elève dont on vole les affaires entre deux cours			
Elève angoissé au moment de se rendre aux vestiaires			
Elève dont les affaires de sport sont volées, cachées ou dégradées			
Elève à côté de qui personne ne veut s'asseoir dans les transports			
Elève qui a des difficultés à être à l'aise dans le groupe			
Elève qui se fait voler ses affaires sous la douche			
Lit défait, sali, matelas volé			
Elève avec qui personne ne veut partager sa chambre			
Elève qui se fait voler, dégrader ses effets personnels			
Elève angoissé lorsqu'il se connecte à internet ou aux réseaux sociaux			
Elève recevant de nombreux messages (SMS, mail) provoquant le cas échéant une réaction émotionnelle			

RESSOURCES ET TEXTES RÉGLEMENTAIRES

www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/guides

http://eduscol.education.fr/cid55921/le-harcelement-scolaire.html

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/violence/26/8/protocole_traitement_harcelement_213268.pdf : Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements publics EPLE

www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601820D.htm

www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0602215C.htm

www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html

Bulletin Académique n° 634 du 26 mai 2014 : Climat scolaire.

http://eduscol.education.fr/cid46841/textes-de-reference.html

Rapport relatif aux auditions sur les discriminations en milieu scolaire du 22 septembre 2010

Rapport final de la réunion d'Oslo des 27-28 juin 2011 sur le thème « Combattre la violence à l'école »

Circulaire n° 2013-100 du 13-08-2013 - Prévention et lutte contre le harcèlement à l'école

Circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 - Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires

Circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014 - relative à la prévention de l'absentéisme scolaire

DGESCO (mars-avril 2014) : Formation des enseignants et des personnels d'éducation à la prévention des violences et à la résolution non violente des conflits.

Ce livret a été réalisé en novembre 2015 par la FCPE 45 avec l'appui de la FCPE 37. Il est diffusé par le Comité régional FCPE Centre Val de Loire, composé de six Conseils Départementaux FCPE :

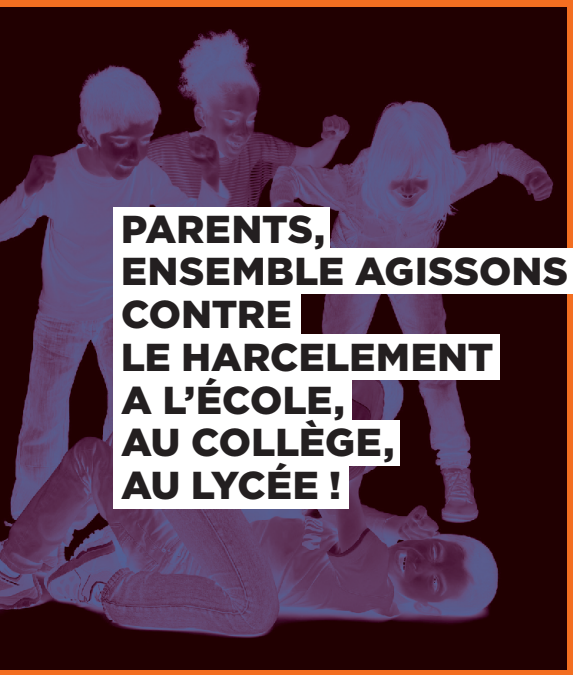

FCPE
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques

FCPE Cher (18)
5, rue Adélaïde Hautval, Apt 3
18000 BOURGES
Tel : 02 48 65 61 95/06 77 89 67 74
E-Mail : fcpe18@yahoo.fr
www.fcpe18.fr

FCPE Eure-et-Loir (28)
8, rue de la Taye
28110 LUCE
Tel : 06 11 89 01 28/06 25 14 38 19
E-Mail : fcpe.cdpe28@sfr.fr
http://28.fcpe-asso.fr

FCPE Indre (36)
Maison des associations
34 Espace Mendès France
36000 CHATEAUROUX
Tel : 02 54 22 04 34/06 85 88 41 96
E-Mail : fcpeindre.cdpe36@orange.fr

FCPE Indre-et-Loire (37)
1 allée de Lombardie
2e étage - Salle 9
37000 TOURS
Tel : 02 47 05 10 63
E-Mail : cdpe37@gmail.com
http://37.fcpe-asso.fr/

FCPE Loir-et-Cher (41)
20 rue Guynemer
41000 BLOIS
Tel : 02 54 42 18 95/06 78 37 87 26
E-Mail : fcpe.41@aliceadsl.fr
http://41.fcpe-asso.fr

FCPE du Loiret (45)
54 rue de Bourgogne
45000 ORLEANS
Tel : 02 38 53 24 86
E-Mail : fcpe45@wanadoo.fr
http://www.fcpe45.net

Comité régional FCPE Centre-Val de Loire
fcpecentre@orange.fr

Prix : 1 € Conception Connexités Tél : 02 38 55 32 70